

Budget 2026 du MESRE : le ministre persiste dans le déni de la réalité

Comme nous l'avons explicité dans *Le Snesup* du mois dernier, les prévisions du projet de loi de finances 2026 concernant l'ESR sont insuffisantes et marquent un désengagement de l'État. Nous approfondissons ici ce qui concerne les établissements d'enseignement supérieur : le programme 150, « formations supérieures et recherche universitaire ».

Par **MICHÈLE ARTAUD et HERVÉ CHRISTOFOL**,
coresponsables du secteur Service public

Le « jaune budgétaire » 2026 des opérateurs de l'État, qui fournit des données détaillées sur l'exécution du budget 2025 pour ces opérateurs, révèle qu'en 2025 les universités ont dû faire face à un déficit de 1,162 milliard d'euros. Leur compte de résultats affichait une perte de 463 millions d'euros (M€) et, avec les investissements qu'elles ont dû assumer au cours de cette année, elles devraient prélever plus de 800 M€ dans leur fonds de roulement. Compte tenu de ce contexte, la prévision de budget 2026 du programme 150, qui concerne spécifiquement l'enseignement supérieur et la recherche universitaire, est très largement inférieure aux besoins minimaux, pour ne pas dire vitaux, des universités.

AUGMENTATION DES DÉPENSES CONTRAINTES

En effet, pour le périmètre du programme 150, si le projet de budget du gouvernement s'accroît de 157 M€, les dépenses contraintes augmentent également, et d'un montant qui excède largement les 157 M€. Une bonne partie de ces dépenses contraintes, dont l'État fait porter la responsabilité financière aux établissements au motif qu'ils seraient autonomes, est due à des décisions prises par le gouvernement... En outre, le ministère ne respecte pas sa parole : ainsi, alors que, selon l'accord qui a été signé, la part employeur de la protection sociale complémentaire (PSC) devait être prise en charge par le ministère, elle n'apparaît pas dans le projet de loi de finances 2026 et, cette année encore, la loi de programmation de la recherche (LPR) ne sera pas respectée – ce qui devrait notamment geler la prime C1.

Le détail du programme donné par les « bleus budgétaires » fait ainsi apparaître les données suivantes :

- la marche 2026 de la LPR, qui aurait dû être de 107 M€, ne sera que de 85,5 M€ ;
- la mise en œuvre des nouveaux contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP 100 %) est budgétée à hauteur de 44 M€ sans que l'on sache vraiment à quoi cela correspond ;

- le glissement vieillesse-technicité, qui accompagne la progression de carrière des fonctionnaires, s'élève à 70 M€ mais n'est pas budgété ;
- l'augmentation de 4 points du compte d'affection spéciale pensions, provisionnant les cotisations des actif·ves à destination des pensionnées, représente une augmentation de 200 M€ pour les établissements d'enseignement supérieur, mais seulement 87,5 M€ sont budgétés ;
- la PSC, obligatoire à partir du 1^{er} mai 2026, devrait coûter aux établissements 100 M€ non budgétés ;
- le point d'indice étant gelé, l'inflation ne concerne pas les salaires mais s'applique aux budgets de fonctionnement ; elle représente une hausse de l'ordre de 20 M€¹.

AGGRAVATION DU SOUS-ENCADREMENT

Au total, ce sont plus de 519 M€ de dépenses contraintes que les établissements devront assumer en 2026 par rapport à 2025. Les établissements devront donc trouver les moyens d'« économiser » 362 M€ (519 M€ – 157 M€), soit la masse salariale de 5 600 emplois (5,6 % des effectifs) alors que le sous-encadrement est patent !

Rappelons encore une fois que les mesures dites « Guerini », qui ont permis l'augmentation du point d'indice en 2023 et 2024, n'ont jamais été financées par l'État. Elles représentent 370 M€ que les établissements doivent chaque année puiser dans leur fonds de roulement.

Face à cette réalité, le ministère continue à affirmer qu'il y a de « *l'argent qui dort* » qu'il faut mobiliser, ce qui va à l'encontre des résultats de la Cour des comptes cités par un récent rapport du Sénat² et de certaines conclusions de ce même rapport.

Le SNESUP-FSU demande au ministère de clarifier son choix pour le service public de l'ESR et de communiquer sur la réalité du budget sans masquer les énormes déficits et les inégalités qui se creusent, ainsi que la part des frais imposés aux opérateurs dans ces déficits. Au lieu de minimiser la situation, le ministère doit entendre ce qu'est la réalité des établissements aujourd'hui et défendre les besoins de l'ESR public pour obtenir un budget à la hauteur de nos missions et de leurs enjeux. ■

Le ministère doit entendre ce qu'est la réalité des établissements aujourd'hui et défendre les besoins de l'ESR public.

1. Par rapport à la loi de finances initiale 2024, les crédits de fonctionnement du P150 régressent de 13 M€ et ceux consacrés à l'immobilier sont en recul de 7 M€.

2. Laurence Garnier et Pierre-Antoine Levi, « Relations stratégiques entre l'État et les universités », rapport d'information n° 58 (2025-2026), déposé le 22 octobre 2025 : www.senat.fr/rap/r25-058/r25-058_mono.html.